



N° de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CRABTREE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Crabtree tenue le lundi 6 mars 2023 à la salle du conseil, lieu ordinaire des séances, située au 111, 4e Avenue. Y sont présents, formant ainsi quorum sous la présidence du maire, monsieur Mario Lasalle :

Étienne Dupuis
Isabel Desrochers
Véronique Payette
Pascale Dupaul
Sylvie Frigon
Claude Laporte

Est également présent Pierre Rondeau, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Crabtree.

2023-0603-073

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM

Le président d'assemblée ouvre la séance et constate le quorum.

2023-0603-074

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
6 FÉVRIER 2023**

Sur la proposition de Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers que le procès-verbal de la séance du 6 février 2023 soit adopté.

ADOPTÉ

2023-0603-075

ADOPTION DES COMPTES

En plus des comptes apparaissant aux listes du lot 1 et du lot 2 du 2 mars 2023, pour lesquels les chèques ont déjà été émis après vérification de la disponibilité des crédits, pour la somme de 112 808,15 \$ et payés comme autorisés par le règlement 2016-291 de délégation de pouvoir de dépenser.

Sur proposition de Claude Laporte, il est unanimement résolu par les conseillers que les crédits étant disponibles pour l'émission des chèques, les comptes du lot 3 et du lot 4 du 2 mars 2023, d'une somme de 468 652,94 \$ soient adoptés et payés.

ADOPTÉ

2023-0603-076

ÉTAT MENSUEL DES REVENUS ET DÉPENSES

Le directeur général et greffier-trésorier a déposé aux membres du Conseil municipal un état des revenus et dépenses au 28 février 2023.

2023-0603-077

**PÉRIODE DE QUESTIONS ÉCRITES ET VERBALES AUX MEMBRES DU
CONSEIL**

N'ayant reçu aucune question écrite, le président d'assemblée répond aux questions des personnes dans la salle.

2023-0603-078

TRANSFERTS BUDGÉTAIRES 2023

ATTENDU les dispositions de l'article 3 du règlement 2007-136 de contrôle et suivi budgétaire ;

ATTENDU le dépôt d'un tableau détaillant les transferts budgétaires requis pour respecter les dispositions du règlement 2007-136 ;



N° de résolution
ou annotation

ATTENDU QU'une mise à niveau du budget 2023 est nécessaire pour combler certains déficits dans plusieurs postes, causés par des dépenses imprévues ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Laporte et unanimement résolu par les conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'autoriser les transferts budgétaires détaillés au tableau ci-dessous et de mandater la secrétaire-trésorière adjointe à en faire l'inscription aux livres de la Municipalité.

			Transfert	Budget courant	Budget révisé
DE	02-702-90-690-01	Activités culturelles	8 000 \$	8 000 \$	0 \$
	02-701-90-141-20	Employés occasionnels	5 000 \$	16 975 \$	11 975 \$
Total :			13 000 \$		

VERS	02-701-90-971-10	Camp de jour	8 000 \$	42 550 \$	50 550 \$
	02-130-00-414-03	Firme communication	5 000 \$	0 \$	5 000 \$
Total :			13 000 \$		

ADOPTÉ

2023-0603-079

MAIRE SUPPLÉANT

Sur proposition de Claude Laporte, il est unanimement résolu par les conseillers qu'Étienne Dupuis agisse comme maire suppléant pour les trois prochains mois à la suite de cette séance, ou jusqu'à la nomination d'un nouveau maire suppléant.

ADOPTÉ

2023-0603-080

MANDAT POUR L'ÉVALUATION DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX AUX FINS D'ASSURANCES

Sur proposition de Claude Laporte, il est unanimement résolu par les conseillers d'accepter l'offre de service de la firme *Bertrand Simard Associés Inc.* datée du 18 janvier 2023, pour un montant avant taxe de 10 030 \$ (11 532 \$ taxes incluses) pour établir la valeur aux fins d'assurances de 14 bâtiments municipaux ;

QUE le mandat soit exécuté à partir novembre 2023 ;

QUE les sommes soient budgétées et payées en 2024.

ADOPTÉ

2023-0603-081

INSCRIPTION AU PARTAGE CLUB POUR 2023

Sur proposition de Claude Laporte, il est unanimement résolu par les conseillers d'accepter l'offre de *Partage Club*, une plateforme permettant aux utilisateurs de se partager des biens, pour accorder un accès à 33 citoyens en 2023 ;

QUE la part de la Municipalité soit d'un total 1 000 \$, excluant les taxes, pour 2023 ;

QUE la participation pour les citoyens soit fixée à 30 \$ annuellement par accès ;



2023-0603-082
ou annotation

QUE les crédits disponibles soient pris au poste 02-470-00-494-01.

ADOPTÉ

MODIFICATION DES HEURES D'OUVERTURE DU CENTRE ADMINISTRATIF

ATTENDU QUE la pandémie a changé nos habitudes de vie et nos méthodes de travail ;

ATTENDU QU'il y a lieu de créer des moments d'échange entre les fonctionnaires concernant des sujets d'importance dans le fonctionnement quotidien de la Municipalité ;

ATTENDU QUE des statistiques ont été compilées pour connaître le moment de la semaine où la fermeture du bureau impacterait le moins les citoyens ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Laporte, et unanimement résolu par les conseillers d'adopter le nouvel horaire du centre administratif :

Lundi:	8h00-12h00	13h00-16h45
Mardi:	8h00-12h00	14h30 -16h45
Mercredi:	8h00-12h00	13h00-16h45
Jeudi:	8h00-12h00	13h00-16h45
Vendredi :	8h00-12h00	

QUE la période entre 13h et 14h30 les mardis soient dorénavant utilisés pour optimiser la communication entre les divers services de la Municipalité.

ADOPTÉ

2023-0603-083

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2022

Le directeur général et greffier-trésorier a déposé aux membres du conseil municipal le rapport financier présenté en comité plénier au conseil par Mélanie Morel, CPA AUDITEUR, de la firme DCA COMPTABLE PROFESSIONNEL AGRÉÉ Inc.

2023-0603-084

AUTORISATION DE VENTE DE MATÉRIEL INUTILISÉ

ATTENDU QUE la Municipalité a remplacé son automate programmable (PLC) par un modèle récent en janvier 2023 ;

ATTENDU QUE les différentes parties de l'ancien automate peuvent être revendues à titre de pièces de rechange ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Laporte, et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser le responsable du traitement des eaux à procéder à la vente du PLC sur la page « Dispositions de biens » du site du Gouvernement du Québec.

ADOPTÉ



N° de résolution
ou annotation

2023-0603-086

2023-0603-087

2023-0603-088

DEMANDE DE TRAVAUX COMPENSATOIRES

Sur proposition de Claude Laporte, il est unanimement résolu par les conseillers d'autoriser le directeur général à prendre entente avec madame Cindy Dufour, pour permettre la réalisation de 50 heures de travaux compensatoires, selon les besoins de la municipalité.

ADOPTÉ

DÉMISSION DE LA BRIGADIÈRE SCOLAIRE

ATTENDU QUE la brigadière scolaire Hélène Arseneault a remis sa lettre de démission le 16 février 2023 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Laporte et unanimement résolu par les conseillers d'accepter la démission de madame Hélène Arseneault au poste de brigadière scolaire en date du 24 février 2023.

D'envoyer une lettre de remerciement à madame Arseneault pour ses 3 années de service.

ADOPTÉ

EMBAUCHE DE PRÉPOSÉS EN SOUTIEN AU DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS - ÉTÉ 2023

ATTENDU QU'il y a lieu de faire l'embauche de personnel pour exécuter des tâches de soutien liées aux travaux publics durant la période estivale ;

ATTENDU QUE la Municipalité a lancé un concours pour pourvoir ces postes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Laporte et unanimement résolu par les conseillers de faire l'embauche de 5 personnes attirées au poste de préposé en soutien au département des travaux publics pour la période estivale 2023 :

- Casavant, Frédérick
- Landreville, Zachary
- Laurin, Cédric
- Poirier, Zachary
- Thébault, Joakin

QUE les taux horaires soient fixés selon la politique salariale pour les employés au département des loisirs et des travaux publics 2023 ;

ADOPTÉ

EMBAUCHE DE PERSONNEL POUR LE CAMP DE JOUR 2023

ATTENDU QU'il y a lieu de faire l'embauche de personnel d'animation pour l'équipe d'animation du camp de jour de cet été.

ATTENDU QUE la Municipalité a lancé un concours pour pourvoir les postes d'animateurs à combler pour le camp de jour.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Laporte et unanimement résolu par les conseillers de faire l'embauche du personnel suivant pour l'organisation du camp de jour :



N° de résolution
ou annotation

Coordinatrice Dalpé, Marianne	(1 ^{re} année d'expérience)
Chef d'équipe Gareau, Léah	(1 ^{re} année d'expérience)
Intervenante Lavolette, Emy	(2 ^e année d'expérience)
Accompagnatrices Ioannoni, Sara Neveu, Ariane	(2 ^e année d'expérience) (3 ^e année d'expérience)
Équipe d'animation :	
Aubry, Mylène	(1 ^{re} année d'expérience)
Gareau, Tristan	(1 ^{re} année d'expérience)
Paradis, Alexis	(1 ^{re} année d'expérience)
Roy, Rose-Sophie	(1 ^{re} année d'expérience)
Bouchard, Amy-Kim	(2 ^e année d'expérience)
Cloutier, Eugeno	(2 ^e année d'expérience)
Paquette Champagne, Anabelle	(2 ^e année d'expérience)
Quintero, Valentina	(2 ^e année d'expérience)
Trinh, Vincent	(2 ^e année d'expérience)
Dulong, Gabrielle	(3 ^e année d'expérience)
Joncas, Kelly-Ann	(3 ^e année d'expérience)
Joncas, Laurence	(3 ^e année d'expérience)
Bourgeois, Sandrine	(4 ^e année d'expérience)
Dalpé, Sacha	(4 ^e année d'expérience)
Gariépy, Constance	(4 ^e année d'expérience)
Lépine, Marytza	(4 ^e année d'expérience)
Animatrice au service de garde (environ 20h par semaine) :	
Gaudreault, Féliska	(1 ^{re} année d'expérience)

QUE le nombre d'heures travaillées ne soit confirmé que lorsque le nombre d'inscriptions au camp de jour sera connu ;

QUE les taux horaires soient fixés en fonction du nombre d'années de service selon la politique salariale pour les employés au département des loisirs et des travaux publics 2023 ;

QUE le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Pierre Rondeau, soit autorisé à signer les contrats de travail.

ADOPTÉ

2023-0603-089

**RATIFICATION D'AUTORISATION D'UTILISATION DE SOLDES
DISPONIBLES POUR REFINANCEMENTS D'EMPRUNTS**

ATTENDU QUE le 22 septembre 2022 le conseil a refinancé les emprunts pour les règlements 2006-118, 2012-212, 2006-117, 2016-289 et 2017-297 ;

ATTENDU QU'il y avait de solde disponible pour le règlement 2016-289 ;

ATTENDU QUE le solde du règlement 2016-289 a été utilisé pour le remboursement de la dette lors du refinancement ayant eu lieu le 22 septembre 2022 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Laporte et unanimement résolu par les conseillers :



N° de résolution
ou annotation

2023-0603-090

DE ratifier l'utilisation du solde disponible ci-dessous pour le remboursement de la dette lors du refinancement ayant eu lieu le 22 septembre 2022 ;

Règlement 2016-178 28 156 \$

ADOPTÉ

AUTORISATION D'APPEL DE CANDIDATURES POUR DES POSTES DE SALARIÉS SYNDIQUÉS À TEMPS PARTIEL

ATTENDU QUE la Municipalité doit prévoir le remplacement des employés absents pour raison autorisée à la convention collective ou autorisée par l'employeur et prévoir l'ajout de ressources pour un surcroît de travail temporaire durant la saison estivale ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Laporte et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser le directeur général à procéder à un appel d'offres de candidatures pour des salariés syndiqués à temps partiel.

ADOPTÉ

2023-0603-091

RADIATION DE COMPTES POUR CRÉANCES DOUTEUSES OU IRRÉCOUVRABLES

ATTENDU QUE certaines factures de taxes pour des matricules sans propriétaires connus sont devenues prescrites ;

ATTENDU QUE la somme de ces factures impayées représente 63,13 \$;

ATTENDU QUE le conseil n'entend pas mettre plus d'énergie et de ressources sur ces dossiers ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Laporte, et unanimement résolu par les conseillers :

DE radier les factures suivantes :

<i>No facture</i>	<i>Motif</i>	<i>Solde</i>
TPF2000001	Radiation, 2020, matricule 0292 17 3002	53,60 \$
TPF2000556	Radiation, 2020, matricule 0691 56 6074	4,80 \$
TPF1900685	Radiation, 2019, matricule 0691 56 6074	4,73 \$
	TOTAL	63,13\$

ADOPTÉ

2023-0603-092

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION 2023-2024 AU RÉSEAU ENVIRONNEMENT

Sur proposition de Véronique Payette, il est unanimement résolu par les conseillers de renouveler l'adhésion au Réseau Environnement pour la somme de 344,93 \$ (taxes incluses) pour l'année 2023-2024.

QUE les crédits disponibles soient pris dans le poste 02-130-00-494-00.

ADOPTÉ

2023-0603-093

ADHÉSION AU PROGRAMME ÉCON'EAU DU RÉSEAU ENVIRONNEMENT

Sur proposition de Véronique Payette, il est unanimement résolu par les conseillers d'adhérer au programme *Écon'eau* du Réseau Environnement pour l'année 2023-2024 pour la somme de 900 \$ avant les taxes.



2023-0603-094

N° de résolution
ou annotation

QUE les crédits disponibles soient pris dans le poste 02-470-00-494-00.

ADOPTÉ

**TRAVAUX DE VOIRIE EN RÉGIE 2023 ET ABROGATION DE LA
RÉSOLUTION 2023-0901-018**

ATTENDU QUE le projet énuméré à la résolution 2023-0901-018 était estimé à un montant trop élevé pour être considéré comme un appel d'offres sur invitation ;

ATTENDU QUE le conseil désire faire préparer les plans pour pouvoir réaliser le changement du ponceau du chemin de la Rivière-Rouge en 2024 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Véronique Payette et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser des travaux municipaux d'une somme maximale de 130 000 \$ incluant les taxes nettes, et de commencer à entreprendre les démarches et appels d'offres nécessaires, s'il y a lieu, à la réalisation des travaux pour les secteurs suivants :

Chemin des Deux-Rivières, une partie entre le camping et le Domaine Ma Lorraine
Plans et devis, chemin de la Rivière-Rouge, ponceau près du 681

QUE les travaux, d'une somme de 130 000 \$ incluant les taxes nettes, soient financés par la réserve de voirie ;

QUE toute somme excédentaire engendrée par ses projets sera également financée par la réserve de voirie ;

QUE la résolution 2023-0901-018 soit abrogée.

ADOPTÉ

2023-0603-095

ENTENTE DE GRÉ À GRÉ POUR LIGNES DE RUES

ATTENDU QUE le règlement 2019-329 permet à la Municipalité de conclure des ententes de gré à gré pour des offres inférieures ou égales au seuil en vigueur pour les appels d'offres publics ;

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé des prix à deux compagnies spécialisées en lignage de rue ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Véronique Payette, et unanimement résolu par les conseillers d'accepter l'offre préparée par monsieur Mario Desrochers de Lignes MD Inc. datée du 22 février 2023 pour la somme totale de 33 045,38 \$, incluant les taxes.

QUE les crédits disponibles soient pris dans le poste 02-320-00-521-44.

ADOPTÉ

2023-0603-096

**RÈGLEMENT 2023-408 CONCERNANT LA PAIX ET L'ORDRE ET LE
STATIONNEMENT SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE
CRABTREE**

Sur proposition de Pascale Dupaul, il est unanimement résolu par les conseillers que le *Règlement 2023-408 concernant la paix, l'ordre et le stationnement sur le territoire de la Municipalité de Crabtree* soit et est adopté.

ADOPTÉ



N° de résolution
ou annotation

2023-0603-098

**SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 2023-405 AYANT POUR EFFET DE
MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE
99-044**

Sur proposition d'Étienne Dupuis, il est unanimement résolu par les conseillers que le second projet du *Règlement 2023-405 ayant pour effet de modifier certaines dispositions du règlement de zonage numéro 99-044* soit et est adopté.

ADOPTÉ

2023-0603-099

**RÈGLEMENT 2023-406 AYANT POUR EFFET DE MODIFIER
CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT ADMINISTRATIF 99-045**

Sur proposition d'Étienne Dupuis, il est unanimement résolu par les conseillers que le *Règlement 2023-406 ayant pour effet de modifier certaines dispositions du règlement administratif numéro 99-045* soit et est adopté.

ADOPTÉ

2023-0603-100

**SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 2023-407 SUR LES DÉMOLITIONS
DES IMMEUBLES**

Sur proposition d'Étienne Dupuis, il est unanimement résolu par les conseillers que le second projet de *Règlement 2023-407 sur la démolition des immeubles* soit et est adopté.

ADOPTÉ

DÉCLARATION LANAUDOISE – HABITER LANAUDIÈRE – APPUI

ATTENDU les enjeux liés à l'habitation vécue dans l'ensemble des régions du Québec entraînant une crise du logement majeure ;

ATTENDU QUE la région de Lanaudière connaît une croissance démographique au-dessus de la moyenne nationale et bénéficie d'un important solde migratoire positif ;

ATTENDU QUE les projections démographiques, selon l'Institut de la statistique du Québec, prévoient une augmentation de 85 700 personnes d'ici 2041 dans la région ;

ATTENDU QUE la région de Lanaudière se démarque par sa vitalité et sa qualité de vie ;

ATTENDU la volonté des décideurs lanaudois de rendre la région attrayante, tant par ses milieux naturels que par ses milieux de vie de qualité ;

ATTENDU QUE l'attractivité d'un territoire passe, entre autres, par sa capacité à loger de manière adéquate ses citoyens ;

ATTENDU la grande préoccupation des élus lanaudois quant à la complexité des décisions prises aujourd'hui pour les générations futures ;

ATTENDU les enjeux liés à l'aménagement durable du territoire et les impacts des décisions prises aujourd'hui pour les générations futures ;

ATTENDU QUE les municipalités, à titre de gouvernement de proximité, connaissent les enjeux liés à leur territoire et sont en mesure de proposer des réponses innovantes ;



N° de résolution
ou annotation

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

ATTENDU QUE les élus souhaitent développer leur territoire en fonction de la capacité des infrastructures disponibles et en respect des milieux de vie ;

ATTENDU la complexité de soutenir le développement de logements abordables ou de logements sociaux et communautaires pour les municipalités ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Étienne Dupuis, et unanimement résolu par les conseillers d'appuyer le conseil d'administration de la Table des préfets de Lanaudière, les élus lanaudois et les partenaires réunis dans le cadre du Forum lanaudois sur l'habitation 2022 et de convenir unanimement avec eux de ce qui suit :

1. **D'assumer** un leadership mobilisateur dans le développement de solutions novatrices en matière d'habitation au bénéfice de la population de Crabtree et de la région de Lanaudière ;
2. **DE s'engager** à évaluer plus largement les différents modèles d'habitations possibles, dans le respect des spécificités territoriales propres à Crabtree et à la région de Lanaudière ;
3. **DE collaborer** avec les partenaires de la région afin de mettre de l'avant les défis liés au développement de logements sociaux et communautaires aux autres paliers de gouvernement et de demander au Gouvernement du Québec de rendre les programmes de la SHQ plus accessibles et faciles d'utilisation sur le territoire de Crabtree et de la région de Lanaudière ;
4. **DE demander** au gouvernement du Québec de soutenir adéquatement le développement de logements abordables et de logements sociaux et communautaires pour l'ensemble du territoire lanaudois et d'offrir de l'accompagnement aux municipalités qui le désirent.

ADOPTÉ

2023-0603-101

ATTESTATION DE CONFORMITÉ D'UNE DEMANDE À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ)

ATTENDU QU'une demande a été transmise à la CPTAQ pour la vente du lot 4 737 123 ;

ATTENDU QUE la Municipalité doit autoriser cette vente comme elle est régie par des règles spécifiques ;

ATTENDU QUE la vente de ce lot respecte la réglementation municipale en vigueur ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Étienne Dupuis, et unanimement résolu par les conseillers d'attester la conformité de l'aliénation du lot 4 737 123 auprès de la Commission de Protection du territoire agricole.

ADOPTÉ

2023-0603-102

AUTORISATION DE RENOUVELLEMENT D'UNE ENTENTE AU PARC DU QUAI

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu, une demande d'Évasion SUP pour un partenariat incluant la location de planches à pagaie et des activités liées à ce sport au parc du Quai ;

ATTENDU QU'en contrepartie, l'entreprise offre gratuitement ses services pour des activités au camp de jour ;

ATTENDU QUE l'entreprise est située à Crabtree ;



N° de résolution
ou annotation

2023-0603-103

ATTENDU QUE la Municipalité encourage l'activité physique et les saines habitudes de vie ;

ATTENDU QUE ce partenariat a eu beaucoup de succès en 2021 et en 2022, et que les méfaits ont été plus rares au parc du Quai, dû à une présence sur les lieux ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Frigon, et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser le maire, Mario Lasalle et le directeur général, Pierre Rondeau, à signer l'entente d'utilisation du parc du Quai pour la saison 2023.

ADOPTÉ

AUTORISATION D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION AU PROGRAMME D'ASSISTANCE FINANCIÈRE AUX INITIATIVES LOCALES ET RÉGIONALES EN MATIÈRE D'ACTIVITÉS PHYSIQUES ET DE PLEIN AIR (PAFILR)

Sur proposition de Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers d'autoriser la directrice des loisirs à faire une demande de subvention dans le cadre du PAFILR pour le projet *On roule à Crabtree*.

ADOPTÉ

2023-0603-104

LETTRÉ D'APPUI À LA DEMANDE AU PROGRAMME D'ASSISTANCE FINANCIÈRE AUX INITIATIVES LOCALES ET RÉGIONALES EN MATIÈRE D'ACTIVITÉS PHYSIQUES ET DE PLEIN AIR (PAFILR) DE L'ORGANISME AUX BONHEURS DES AÎNÉS LANAUDIÈRE

ATTENDU QUE l'organisme *Aux bonheurs des aînés Lanaudière* désire soumettre une demande de financement au Programme d'assistance financière aux initiatives locales et régionales en matière d'activités physiques et de plein air (PAFILR) ;

ATTENDU QUE l'organisme a besoin de lettres d'appui communautaire pour justifier sa demande ;

ATTENDU QUE l'organisme est une ressource incontournable pour les aînés de la municipalité, et qu'une subvention permettant d'augmenter l'offre de services n'apporterait que des éléments positifs ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Frigon et unanimement résolu par les conseillers d'envoyer une lettre d'appui concernant le projet d'*Aux bonheurs des aînés Lanaudière* dans le cadre du Programme d'assistance financière aux initiatives locales et régionales en matière d'activités physiques et de plein air (PAFILR) ;

D'envoyer une copie de cette lettre à l'organisme *Aux bonheurs des aînés Lanaudière*.

QUE l'organisme nous envoie la publication qu'il désire ajouter à l'infolettre au moins deux semaines avant sa parution (le 1^{er} de chaque mois). Un seul emplacement est disponible par organisme.

QUE l'organisme transmette sa programmation et discute de ses besoins avec la direction des loisirs au moins 30 jours avant la tenue d'un événement municipal auquel il désire participer.

ADOPTÉ



N° de résolution
ou annotation

2023-0603-106

**COTISATION 2023 — ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES ARÉNAS ET
INSTALLATIONS RÉCRÉATIVES ET SPORTIVES (AQAIRS)**

Sur proposition de Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers de renouveler pour l'année 2023 l'adhésion à l'Association québécoise des arénas et installations récréatives et sportives (AQAIRS) pour une somme de 341,48 \$ taxes incluses.

QUE les crédits disponibles soient puisés au poste 02-701-30-494-00.

ADOPTÉ

TARIFICATION DU CAMP DE JOUR 2023

ATTENDU QU'en vertu de la politique de tarification des loisirs de la Municipalité, les camps de jour font l'objet d'une tarification particulière ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'approuver annuellement la tarification pour les inscriptions des enfants au camp de jour ;

ATTENDU QUE les frais d'inscription de 25 \$ par enfant ont été abolis pour simplifier la gestion ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Frigon, et unanimement résolu par les conseillers que les tarifs du camp de jour 2023 soient les suivants :

À la semaine (sortie incluse)	85 \$
Pénalité si inscription tardive par famille	25 \$
9 ^e semaine du camp	120 \$
Camps spécialisés	Entre 120 \$ et 170 \$
	(correspondant à 60 % du coût réel de l'activité)

Service de garde	Inclus dans le
7h à 8 h 30	tarif hebdomadaire
15h 30 à 17h 45	

QUE la politique de tarification des loisirs concernant la tarification familiale et les remboursements soient appliqués.

ADOPTÉ

2023-0603-107

MODIFICATION DE LA POLITIQUE DE TARIFICATION EN LOISIRS

ATTENDU QUE les frais d'inscription au camp de jour de 25 \$ par enfant ont été abolis en 2023 pour simplifier la gestion ;

ATTENDU QUE le texte de la politique de tarification en loisir doit être adapté en conséquence à la section « Remboursements » ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Frigon et unanimement résolu par les conseillers d'adopter la politique de tarification en loisirs modifiée telle que présentée au conseil.

ADOPTÉ

2023-0603-108

RECONNAISSANCE DES ORGANISMES – BMX CRABTREE

ATTENDU QUE la Municipalité possède une politique de reconnaissance et soutien aux organismes ;

ATTENDU QUE les organismes voulant être reconnus doivent en faire la demande annuellement auprès de la Municipalité ;



N° de résolution
ou annotation

2023-0603-109

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Frigon, et unanimement résolu par les conseillers :

QUE l'organisme *BMX Crabtree* soit reconnu en 2023 à titre de partenaire supra local ;

QUE la Municipalité accorde une aide financière non récurrente de 5 000 \$ à l'organisme dans le cadre du projet d'asphaltage d'une des courbes de la piste ;

QUE les crédits disponibles soient puisés au poste 02-190-00-971-00.

ADOPTÉ

RECONNAISSANCE DES ORGANISMES – AUX BONHEURS DES AÎNÉS LANAUDIÈRE

ATTENDU QUE la Municipalité possède une politique de reconnaissance et soutien aux organismes ;

ATTENDU QUE les organismes voulant être reconnus doivent en faire la demande annuellement auprès de la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Frigon, et unanimement résolu par les conseillers :

QUE l'organisme *Aux bonheurs des Aînés Lanaudière* soit reconnu en 2023 à titre de partenaire local ;

QUE la Municipalité accorde une aide financière de 2 500 \$ en soutien à l'organisme ;

QUE les crédits disponibles soient puisés au poste 02-190-00-971-00.

ADOPTÉ

2023-0603-110

RECONNAISSANCE DES ORGANISMES – CLUB FADOQ

ATTENDU QUE la Municipalité possède une politique de reconnaissance et soutien aux organismes ;

ATTENDU QUE les organismes voulant être reconnus doivent en faire la demande annuellement auprès de la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Frigon, et unanimement résolu par les conseillers :

QUE l'organisme *Club FADOQ* soit reconnu en 2023 à titre de partenaire local ;

QUE la Municipalité accorde une aide financière non récurrente de 1 000 \$ à l'organisme dans le cadre de leur projet d'informatisation des inscriptions ;

QUE les crédits disponibles soient puisés au poste 02-190-00-971-00.

ADOPTÉ

2023-0603-111

RECONNAISSANCE DES ORGANISMES – MAISON DES JEUNES

ATTENDU QUE la Municipalité possède une politique de reconnaissance et soutien aux organismes ;

ATTENDU QUE les organismes voulant être reconnus doivent en faire la demande annuellement auprès de la Municipalité ;



N° de résolution
ou annotation

2023-0603-112

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Frigon, et unanimement résolu par les conseillers :

QUE l'organisme *Maison des Jeunes de Crabtree* soit reconnu en 2023 à titre de partenaire local ;

QUE la Municipalité accorde une aide financière de 2 500 \$ en soutien à l'organisme ;

QUE les crédits disponibles soient puisés au poste 02-190-00-971-00.

ADOPTÉ

RECONNAISSANCE DES ORGANISMES

ATTENDU QUE la Municipalité possède une politique de reconnaissance et soutien aux organismes ;

ATTENDU QUE les organismes voulant être reconnus doivent en faire la demande annuellement auprès de la Municipalité ;

ATTENDU QUE certains organismes ont fait une demande de reconnaissance, sans toutefois déposer de demande financière ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Frigon, et unanimement résolu par les conseillers que les organismes suivants soient reconnus en 2023 ;

Club de Pétanque de Crabtree

Partenaire local

Comité Vert

Partenaire local

Association des résidents du chemin Beaudoin

Affinitaire local

Association des résidents du Domaine Ma Lorraine

Affinitaire local

ADOPTÉ

2023-0603-113

MANDAT DE COMMUNICATION

Sur proposition d'Isabel Desrochers, il est unanimement résolu par les conseillers de ratifier l'acceptation par le directeur général de l'offre de service de la firme *C/B Communication* préparée, par Maude Jetté, et datée du 3 février 2023, pour un montant avant taxes de 4 675 \$ (5 375,09 \$ taxes incluses) pour la réalisation d'un plan de communication et le déploiement d'une campagne promotionnelle positive dans le cadre d'un changement de régime.

QUE les crédits disponibles soient pris au poste 02-130-00-414-03.

ADOPTÉ

2023-0603-114

BÂTIMENTS PATRIMONIAUX — MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS — ASSURANCES — APPUI

ATTENDU QUE le patrimoine est une richesse collective, et que sa préservation est une responsabilité qui doit être concertée et assumée collectivement par l'ensemble des intervenants, le gouvernement, les autorités municipales et les citoyens, incluant les citoyens corporatifs ;

ATTENDU les efforts considérables entrepris récemment par le Gouvernement du Québec et les municipalités sur le plan légal et financier afin de favoriser une meilleure préservation et restauration du patrimoine bâti du Québec ;



N° de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE le programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier contribue indéniablement à favoriser l'acceptabilité sociale de nouvelles contraintes réglementaires grandement bénéfiques à la sauvegarde de ce patrimoine ;

ATTENDU l'impact majeur d'un refus d'assurabilité pour les propriétaires de biens anciens ;

ATTENDU QUE les actions des assureurs contribuent à décourager les propriétaires de biens anciens de les conserver, et à de nouveaux acheteurs potentiels d'en faire l'acquisition et, par conséquent, contribuent à la dévalorisation dudit patrimoine, mettant en péril sa sauvegarde ;

ATTENDU QUE les actions des assureurs compromettent celles en lien avec les nouvelles orientations du gouvernement et des municipalités pour la mise en place d'outils d'identification et de gestion de ce patrimoine ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Isabel Desrochers, et unanimement résolu par les conseillers :

DE demander au Gouvernement du Québec d'intervenir auprès du Gouvernement du Canada et des autorités compétentes pour trouver rapidement des solutions afin de garantir, à coût raisonnable, l'assurabilité de tous les immeubles patrimoniaux et cela peu importe l'âge du bâtiment ou d'une composante, l'identification du bâtiment à un inventaire, son statut, sa localisation au zonage ou sa soumission à des règlements visant à en préserver les caractéristiques ;

DE transmettre la présente résolution aux députés fédéral et provincial du territoire, à la Fédération québécoise des municipalités et à l'Union des Municipalités du Québec.

ADOPTÉ

2023-0603-115

LETTRÉ D'APPUI À LA DEMANDE DE LA STATION RADIOPHONIQUE CFNJ-FM

ATTENDU QUE la station CFNJ-FM, basée à Saint-Gabriel-de-Brandon a transmis une demande d'appui à la Municipalité de Crabtree ;

ATTENDU QUE le projet de la station est d'améliorer la diffusion de son signal dans la zone où est située la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Isabel Desrochers et unanimement résolu par les conseillers d'envoyer une lettre d'appui au projet d'améliorer la diffusion du signal dans certaines zones de la station CFNJ-FM.

ADOPTÉ

2023-0603-116

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le président d'assemblée répond aux questions des personnes présentes dans la salle.

La séance est ajournée à 19 h 32.


Mario Lasalle, maire


Pierre Rondeau, directeur général et greffier-trésorier

Je, Mario Lasalle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.